

MANDATÉ : Conseil de quartier de Saint-Sauveur

Numéro de dossier : Réf. : A1GT2018-037

<p><b>1. Événement, date et lieu</b> (2018-06-20)</p> <p>Consultation LAU et RRVQ chapitre P-4 <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Consultation RRVQ chapitre P-4 <input type="checkbox"/></p> <p>Centre Édouard-Lavergne, 390, rue Arago Ouest, salle 104</p>	<p><b>2. Origine</b></p> <p>Conseil municipal <input type="checkbox"/></p> <p>Comité exécutif <input type="checkbox"/></p> <p>Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Mandat Direction générale <input type="checkbox"/></p>	<p><b>3. Objet</b></p> <p>Approbation de projets de modification intitulés Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur les lots numéros 5 343 009 et 5 344 074 du cadastre du Québec, R.C.A.IV.Q. 339 et à une demande d'occupation, R.C.A.IV.Q. 340 (146, rue Bigaouette; quartier Saint-Sauveur)</p>										
<p><b>4. Présences</b></p> <p><b>Membres avec droit de vote :</b> Mmes Catherine Claveau Fortin et Catherine Lespérance, ainsi que MM. Javier Barragan, Marc-André Beauchemin, Antoine Bernier, Olivier Meyer, Sylvain Simoneau et Jean-Louis Tedone.</p> <p><b>Membre sans droit de vote :</b> M. Pierre-Luc Lachance, conseiller municipal, est absent.</p> <p><b>Personnes-ressources :</b> M. Sergio Avellan, urbaniste, Arrondissement de La Cité-Limoilou</p>												
<p><b>5. Information présentée</b></p> <p>Rappel du cheminement d'une demande de modification aux règlements d'urbanisme. Présentation du projet de modification intitulés Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur les lots numéros 5 343 009 et 5 344 074 du cadastre du Québec, R.C.A.IV.Q. 339 et à une demande d'occupation, R.C.A.IV.Q. 340 (146, rue Bigaouette; quartier Saint-Sauveur).</p> <p>La demande de modification comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.</p> <p>La fiche de présentation et les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum, incluant la carte relative à la zone concernée et aux zones contiguës, ont été remises au public et aux membres du conseil de quartier.</p>												
<p><b>6. Recommandation spécifique du mandaté</b></p> <p>Recommander au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver les projets de modification intitulés Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur les lots numéros 5 343 009 et 5 344 074 du cadastre du Québec, R.C.A.IV.Q. 339 et à une demande d'occupation, R.C.A.IV.Q. 340 (146, rue Bigaouette; quartier Saint-Sauveur)</p>												
<p><b>7. Options soumises au vote</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Option</th> <th>Nombre de votes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1.</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>2.</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Abstention :</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Total :</td> <td>8</td> </tr> </tbody> </table>	Option	Nombre de votes	1.	0	2.	6	Abstention :	2	Total :	8	<p><b>8. Description des options</b></p> <p>1- Statu quo, c'est-à-dire recommander au conseil d'arrondissement des Rivières de refuser la demande.</p> <p>2- Recommander au conseil d'arrondissement des Rivières d'approuver les projets de modification intitulés Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur les lots numéros 5 343 009 et 5 344 074 du cadastre du Québec, R.C.A.IV.Q. 339 et à une demande d'occupation, R.C.A.IV.Q. 340 (146, rue Bigaouette; quartier Saint-Sauveur)</p>	
Option	Nombre de votes											
1.	0											
2.	6											
Abstention :	2											
Total :	8											

MANDATÉ : Conseil de quartier de Saint-Sauveur

Numéro de dossier : Réf. : A1GT2018-037

**9. Questions et commentaires du public**

Nombre de personnes présentes : 5

Nombre de personnes qui sont intervenues : 2

**Les questions posées ont été :**

- Un citoyen demande s'il y aura du stationnement de disponible pour les employés.  
*Réponse de M. Avellan :* Il y a deux ou trois cases de stationnement disponibles à l'arrière du bâtiment.  
*Réponse du requérant :* Durant la période hivernale, le Patro Laval offre quelques places son stationnement.  
  
Il demande combien d'employés seront présents.  
*Réponse du requérant :* Il y aura seulement six employés sur place.  
  
Il demande s'il y aura un aménagement de réaliser à l'entrée du bâtiment.  
*Réponse du requérant :* Aucun aménagement n'est prévu.
- Une citoyenne demande combien de temps durera la permission d'occupation.  
*Réponse de M. Avellan :* Elle est valide de façon permanente ou jusqu'à ce qu'une nouvelle demande de modification de zonage soit déposée.

**Les commentaires émis ont été :**

Aucun commentaire.

**10. Questions et commentaires du mandaté**

**Les questions posées ont été :**

- Un membre du conseil demande quel est le type de firme d'ingénieurs qui vient s'installer dans le bâtiment.  
*Réponse du requérant :* C'est une firme d'ingénieurs en mécanique.
- Un membre du conseil demande si cette permission s'éteint dans le temps.  
*Réponse de M. Avellan :* Non, cette permission reste en vigueur tant et aussi longtemps qu'un autre amendement de zonage soit demandé ou qu'une réforme de la réglementation se fasse. M. Avellan profite de l'occasion pour expliquer les différences entre une autorisation personnelle et une demande de permission d'occupation.
- Un membre demande s'il y aura de l'affichage.  
*Réponse du requérant :* Non.
- Un membre demande au requérant s'il a approché d'autres organismes à but non lucratif pour occuper les locaux.  
*Réponse du requérant :* Il y a effectivement des groupes qui ont l'ont approché, mais leur demande n'était que pour occuper un seul espace. Il devenait difficile de louer à ce moment.

**Les commentaires ont porté sur :**

- Un membre du conseil se dit mitigé de permettre à un bureau d'ingénieurs au cœur d'un quartier résidentiel. Il était présent lors de la consultation publique portant sur l'autorisation personnelle donnée à Québec en Forme. Il était en accord à ce moment parce qu'il considérait que l'organisme répondait à la mission du Patro Laval. Il indique qu'il aurait aimé que le bureau d'ingénieurs s'installe sur une artère commerciale telle que la rue Saint-Vallier afin d'en favoriser le dynamisme.

Il mentionne qu'au niveau du stationnement, le quartier est déjà saturé et que des voitures supplémentaires ne feront que surcharger davantage les rues avoisinantes.

Étant donné, selon lui, que des organismes à but non lucratif seront à la recherche de bureaux dans un proche avenir, il propose de modifier le libellé de la modification de zonage proposée de façon à ajouter la possibilité que cesdits organismes puissent utiliser ces locaux. M. Avellan mentionne qu'il doit vérifier auprès du Service des affaires juridiques si on peut modifier comme telle la proposition de modification de zonage de façon à intégrer les organismes à but non lucratif dans la catégorie qui est proposée dans le présent projet de modification de zonage.

**11. Suivi recommandé**

Transmettre à la Division de la gestion du territoire.

**MANDATÉ : Conseil de quartier de Saint-Sauveur**

**Numéro de dossier : Réf. : A1GT2018-037**

**Approuvé par**



Sylvain Simoneau  
Président  
Conseil de quartier de Saint-Sauveur

22 juin 2018

**Préparé par**



Denis Bergeron  
Conseiller aux consultations publiques  
Service de l'interaction citoyenne

22 juin 2018